

## **Les associations et la crise. Le bénévolat, une solidarité librement choisie.**

Les nombreuses études réalisées au cours de ces 15 dernières années ont amplement fait la démonstration que l'apport du bénévolat associatif aux plans culturel, social et économique n'a rien de marginal. Notamment au plan économique, on évalue le travail bénévole en France à 800 000 ETP correspondant à un apport proche de quinze milliards d'euros. On comprend alors l'intérêt que peut susciter le mouvement associatif comme amortisseur des effets négatifs sur les populations de la crise économique majeure que nous traversons.

Celle-ci a d'ores et déjà d'énormes répercussions dans tous les domaines de la société, secteur privé et public, également sur les organisations de la société civile. La récession touche pratiquement tout le monde. En ces temps de crise, les demandes adressées aux associations et à travers elles au bénévolat se multiplient en même temps que les aides à leur action se raréfient. Ceci suscite des tensions et des questionnements qui devront être traités avec beaucoup de circonspection.

Si personne aujourd'hui n'ose contester que l'engagement bénévole dans une association favorise l'employabilité de la personne, ce n'était pas le cas il y a encore quelques années où la recherche d'emploi devait, pour l'administration, constituer une activité à plein temps.

Alors que le bénévolat continue de se développer en France et dans la plupart des pays européens, et que le nombre des demandeurs d'emplois parmi les personnes qui s'engagent bénévolement est très significatif, il n'y a qu'un pas pour considérer cette forme d'engagement comme une alternative, provisoire s'entend, au chômage selon la formule « *s'occuper vaut mieux que l'oisiveté* » ! Or, cela n'a rien à voir avec des activités qui n'auraient de vertu qu'« *occupationnelles* », encore moins si elles sont fortement encouragées voire exercées sur injonction d'une autorité.

Le bénévolat associatif est tout autre : il ne se limite pas à la participation à une activité, il est avant tout le cadre d'une intervention collective, c'est un projet que l'individu choisit de mener avec d'autres parce qu'il est en phase avec ses propres valeurs et qu'il contribue à l'utilité sociale du projet commun. Parce que son engagement est libre, le demandeur d'emploi peut en retirer tout le bénéfice pour sa recherche d'emploi.

Reconnaissant la valeur de l'engagement, tant pour la société que pour l'individu, France Bénévolat en appelle au respect des principes suivants :

*1 - Le bénévolat est une activité gratuite exercée de son plein gré qui ne doit pas se substituer au travail rémunéré. Le travail rémunéré et l'activité bénévole sont complémentaires : ils ne sont pas antagonistes, mais au contraire, ils doivent se renforcer mutuellement.*

*2 - On ne saurait attendre du secteur associatif qu'il encourage le bénévolat dans la seule perspective de réduction du chômage. Le bénévolat ne saurait dispenser les décideurs de leur devoir qui consiste à tout mettre en œuvre pour assurer des emplois décents à la population active. Le rôle des associations est d'encourager l'accès pour tous à un bénévolat de qualité.*

*3 - Le bénévolat, engagement solidaire par excellence, doit être reconnu pour sa dynamique propre ainsi que pour les valeurs dont il témoigne. Il crée de la cohésion dans la Société, favorise les relations entre les individus eux-mêmes et envers la société. Preuve vivante de la solidarité, c'est aussi l'expression d'une citoyenneté active fondée sur le libre arbitre et la motivation.*

*4 - Parce que le bénévolat est un engagement librement choisi, toutes initiatives, d'où qu'elles viennent, basées sur la contrainte ou sur la contrepartie d'un droit à prestation sociale, est en contradiction avec ses fondements, elles doivent être dénoncées.*

*5 - Le bénévolat, tout en étant une activité gratuite, n'est pas exempt de coûts. Les associations doivent être soutenues financièrement afin qu'elles soient en mesure à leur tour d'offrir des opportunités et des expériences d'engagement bénévole de qualité à des citoyens qui ne le pratiquent pas encore, ou n'y ont que difficilement accès : personnes sans formation, connaissant la pauvreté et l'exclusion sociale notamment.*

En vertu de ces principes, France Bénévolat estime nécessaire l'instauration d'un dialogue permanent avec l'Etat, les collectivités territoriales et les institutions afin d'éviter que le bénévolat ne soit utilisé comme une solution pour des structures en échec ou des systèmes économiques confrontés à de sérieuses difficultés.

Le bénévolat associatif permet aux citoyens de vivre la solidarité, et de créer du lien social, c'est ainsi qu'il participe fortement au mieux vivre ensemble dans la Société. Le détourner de cette voie, ce serait prendre le risque de le dénaturer et de créer une confusion susceptible de freiner nombre de citoyens à s'investir dans un engagement solidaire.

Jean Bastide, Président de France Bénévolat  
Paris, le 7 février 2012